

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, Maires-Adjointes,

Mme Nicole LAURIA, MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, M. Stéphane BRUGÈRE, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Leslie BIBOLLET, Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, MM. Cédric MAUDUIT, Lionel QUETANT, Conseillers municipaux.

Avaient donné procuration : M. Sébastien CHALLAMEL, Maire-Adjoint,

M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Odile PRIOLET, M. José BARRADAS, Mme Gaëlle GUEBEY, M. Rémi FRADIN, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers municipaux.

Était absente : Mme Floriane BERTEZ, Conseillère municipale.

Date de la convocation :	9 juillet 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents et représentés :	28

Secrétaire : Mme Leslie BIBOLLET, Conseillère municipale déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2026/105 - DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE (AFP) DE TOURNETTE-LANFON – MODIFICATION D'UNE DÉLÉGUÉE TITULAIRE

M. le Maire rappelle que la délibération n° 2026/060 du Conseil municipal du 9 avril 2026, a désigné 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au Comité de l'association Foncière Pastorale de Tournette-Lanfon :

- Mme Delphine FILLION-ROBIN, titulaire
- M. Patrice GURRET, suppléant

Suite à la démission de Mme Delphine FILLION-ROBIN, en date du 20 juin 2026, il convient de la remplacer.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire indique que toute désignation ou nomination doit se faire au scrutin secret.

Le Conseil Municipal peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est proposé la candidature de : M. Rémi FRADIN

.../...

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 074-217402809-20260716-CM26105-DE

S²LOW

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée **POUR** : 27
ABSTENTION : 1 (N. MORDRET)

- **DÉSIGNE**, délégué titulaire au sein du Comité de l'association Foncière Pastorale Tournette-Lanfon : M. Rémi FRADIN.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 17 juillet 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Leslie BIBOLLET

A handwritten signature in blue ink, belonging to Leslie Bibollet, is written over the text 'La secrétaire de séance'.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **23 JUIL. 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **24 JUIL. 2026**

THÔNES, le **24 JUIL. 2026**

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON

